



Municipalité de Sainte-Sabine

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

QUE LE RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION EST COMPLÉTÉ ET EST DÉPOSÉ À SON BUREAU ET QU'IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOIE DES COMPTES DE TAXES FONCIÈRES 2016 DANS LES DÉLAIS IMPARTI SELON L'ARTICLE 1007 DU CODE MUNICIPAL

Tout contribuable qui ne reçoit pas son compte de taxes dans les trente (30) jours de cet avis, doit en informer la municipalité en se présentant ou en téléphonant au bureau municipal.

Donné à Sainte-Sabine ce 22^e jour de février 2016.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière